

## DUOday : 2 juin 2022

### Informations pour le stagiaire

*Quand* : le 2 juin 2022

*Combien de temps* : de 1 à 20 jours

*Où* : dans une entreprise privée ou publique

*Avec qui* : un travailleur habituel de l'entreprise

En acceptant de participer au DUOday, vous participez à une action nationale et européenne visant à sensibiliser les entreprises au travail des personnes en situation de handicap. Le DUOday veut faire passer le message que les personnes en situation de handicap ont des compétences et qu'elles peuvent trouver leur place dans le monde du travail.

Pour vous, c'est également l'occasion de :

- ✓ vérifier le choix d'un métier avant de commencer une formation ou avant de postuler à un emploi
- ✓ découvrir une entreprise ou un poste de travail précis

L'entreprise s'engage, pendant la durée du stage, à :

- ✓ proposer un poste de travail
- ✓ déterminer le travailleur (tuteur) qui formera un duo avec vous

Le tuteur s'engage à :

- ✓ vous présenter son travail et son entreprise
- ✓ vous proposer du travail à effectuer lorsque les tâches le permettent (si ce n'est pas possible, vous serez invité à observer son travail)

#### Déroulement pratique:

- ✓ A partir du mois du 15 mars 2022, identifier avec un professionnel de l'insertion (votre jobcoach, une association, votre service d'accompagnement, un agent du Service PHARE, ...) une proposition de duo qui vous correspond
- ✓ Confirmer votre intérêt et déterminer un duo en contactant l'entreprise choisie
- ✓ Signer la convention de stage de découverte chez l'employeur avec le Service PHARE
- ✓ Réaliser une ou plusieurs journées de stage durant le mois de juin 2022
- ✓ Evaluer le stage avec le tuteur

Ce stage découverte n'est pas rémunéré.

Le Service PHARE (en signant la convention de stage) vous assure en responsabilité civile et accident professionnel pour votre stage découverte et pour le trajet entre votre domicile et le lieu du stage. Il est donc nécessaire que la convention soit signée par les 3 parties (stagiaire, entreprise et Service PHARE) avant le DUOday.

Pour plus d'informations sur le DUOday : [www.duoday.be](http://www.duoday.be)

**Pour participer au DUOday :**

- par l'intermédiaire de votre Service d'accompagnement
- par l'intermédiaire de votre jobcoach
- en contactant le secteur emploi du Service PHARE :

Etienne Lombart 02/800.80.48

Delphine Alexandre 02/800.80.97

Mathilde Parent 02/800.84.35

Inès Geradin 02/800.81.26

[emploi.phare@spfb.brussels](mailto:emploi.phare@spfb.brussels)

[Pour les personnes sourdes et malentendantes via WhatsApp](#)



0490 49 35 95

